

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 décembre 2023 à 20 h 30

Convocation du 12 décembre 2023

Étaient présents : Mathilde PLU, Laurent COCHONNEAU, Christian BARBEAU, Marie-Line REVEL, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME Michel DEROUINEAU, Christophe GALASSO, Sophie GIRARD, Sébastien PIERRE

Était absente excusées : Laura COUTABLE pouvoir à Sophie GIRARD

Étaient absents non excusés : Anne-Sophie MAZE, Béatrice LEVASSEUR, Raphaëlle DUCHESNE,

Secrétaire de séance : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du PV de la précédente réunion
 - ❖ Création d'un poste à temps non complet
 - ❖ Délibération avant vote du budget 2024
 - ❖ Décision modificative
 - ❖ Délibération pour la numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits (SCI LORIMMO)
 - ❖ Délibération concernant l'avenant au règlement intérieur
 - ❖ Modification de la délibération concernant le référent déontologie
 - ❖ Présentation du bilan de la gestion des déchets ménagers pour 2023
 - ❖ Délibération pour adhérer dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus
 - ❖ Points sur les commissions.
 - ❖ Questions diverses.
-

Le registre circule pour les signatures, aucune modification.

❖ **Création d'un poste à temps non complet**

Mme la maire propose de créer un poste à 12.50 heures hebdomadaire, en contrat à durée déterminé (un an), à compter du 5 décembre 2023 pour remplacer un agent d'entretien qui se trouve en fin de contrat.

M Olivier MILOT qui effectue les remplacements de Mme Vatel sera nommé sur le poste.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ Délibération avant vote du budget 2024

Mme la maire propose de délibérer avant le vote du budget 2024 afin de pouvoir avancer sur le projet de maison médical pluridisciplinaire et aussi d'effectuer dès que le temps le permettra les travaux de toiture de l'école maternelle.

Ces projets seront obligatoirement inscrits au budget investissement de l'année 2024.

Nous pouvons voter 25% du montant inscrit en investissement sur le budget 2023.

En 2023, il avait été voté la somme de 324 000 euros, il est donc proposé de voter la somme de 81 000 €.

La somme sera divisée ainsi :

- 72 000 € pour la maison médicale pluri professionnelle
- 9 000 € pour les travaux de l'école maternelle.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ Décisions modificatives

Mme la maire propose la décision modificative 5 suivante :

Investissement :

204	subvention d'équipement versée	+	60 000 €
23	immobilisation en cours	-	60 000 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

Mme la maire propose la décision modificative 6 suivante :

Fonctionnement :

Chapitre	11	charges à caractère général	+ 10 000 €
Chapitre	65	autres charges de gestion courante	- 10 000 €
Chapitre	14	atténuation de produits	+ 4 000 €
Chapitre	65	autres charges de gestion courante	- 4 000 €
Chapitre	66	charges financières	+ 10 000 €
Chapitre	65	autres charges de gestion courante	- 10 000 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Délibérer pour la numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits**

Madame la maire fait part au conseil municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, elle propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

Décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,

Charge madame la maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,

Charge madame la maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,

Charge à madame la maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Num Voie	Extension voie	Libellé voie	ID parcelle
174		Route de Fromenteau	AL 100

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

Les personnes concernées par les changements d'adresses recevront la délibération et un courrier.

❖ **Délibération concernant l'avenant au règlement intérieur**

Le règlement intérieur doit être modifié étant donné que les heures d'ouverture de la mairie au public sont modifiées ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9H00 / 12H00	9H00 / 12H00	9H00 / 12H00	9H00 / 12H00	9H00 / 12H00
14H30 / 17H30			14H30 / 18H30	

Et ouverture les samedis matin des semaines paires de 10h00 à 12h00.

Les horaires des agents seront ainsi modifiés du fait des changements :

Horaires de l'agent d'accueil

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h35 / 13h00	8h35 / 13h00		8h35 / 13h00	8h30 / 13h00
13h25 / 18h00	13h25 / 18h00		13h25 / 19h00	13h25 / 17h00

Une heure par semaine sera portée au RTT.

Horaires de la comptable / agent d'accueil

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 / 12h45	8h45 / 12h45	9h00 / 13h00	8h45 / 12h45	8h45 / 12h45
13H45 / 18h00	13H45 / 18h00		13H45 / 18h00	13H45 / 16h00

Une heure par semaine sera portée au RTT.

Horaires de la DGS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 / 13H00	8h45 / 13H00	10H00 / 12H00	8h30 / 12H00	8h45 / 13H00
13H30 / 18h00	13H30 / 16h30	12h30 / 15h00	14h00 / 18h00	13h30 / 17H15

Des heures supplémentaires sont prévues sur ce poste.

Une heure par semaine sera portée au RTT.

Les agents administratifs travaillent par roulement les samedis matin et leurs heures seront récupérées la semaine suivant leur service.

Les congés annuels seront à prendre pour les reports jusqu'au 30 avril.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Modification de la délibération concernant le référent déontologie**

Suite à la réception de la circulaire en date du 20/11/2023, la Maire proposera au conseil de modifier la délibération relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux prise le 05/06/2023 en y intégrant que :

-les fonctions de référent déontologue s'exerceront sur le mandat actuel,

-les modalités de saisine sont les suivantes : les dossiers nécessitant une lecture déontologique devront être adressés par mail au déontologue. Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Le référent étudiera les éléments transmis par l' élu, pourra demander les informations complémentaires, recevoir l' élu afin de préparer son conseil.

-les modalités de délivrance sont des suivantes : le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Le référent communiquera l'avis à l' élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande. Mme la Maire vous rappelle que le référent déontologue des conseillers municipaux est Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Maine.

-les moyens mis à sa disposition : le déontologue dispose d'une adresse électronique qui est jeanmarie.brigant@gmail.com. Il pourra par ailleurs solliciter les services de la Mairie pour bénéficier d'un bureau pour ses rendez-vous.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Présentation du bilan de la gestion des déchets ménagers pour 2023**

Claudine BIZOT fait un compte rendu de sa dernière réunion à la CDC OBB.
Voir annexe 1

❖ **Délibération pour adhérer dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus**

Voir annexe 2

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur accord afin d'intégrer la convention de groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Décisions prises par délégations**

Aucune

❖ **Points sur les commissions**

Point sur la commune nouvelle

Madame la Maire rappelle qu'à l'unanimité, le 6 novembre dernier, les élus des 2 bureaux ont validé la proposition méthodologique et financière (3 phases sur 5 mois et le prix de 15 200 € HT/18 240 € TTC) du Bureau KPMG.

KPMG est donc venu animer la réunion de lancement le 13 décembre dernier.

KPMG a rappelé les enjeux :

- finances : il va y avoir un recalcul des indicateurs et donc des répercussions potentielles à attendre sur les dotations, le FPIC. Il faudrait interroger la Préfecture sur l'éligibilité à la fraction bourg centre de la DSR. Pour le FCTVA, au lieu d'être versé 2 ans après un investissement, il sera versé la même année que les investissements réalisés. KPMG va fournir une étude prospective (sur 5 ans) pour la commune nouvelle mais également pour chaque commune.
- loi SRU : il faudra des logements sociaux, on se rapprochera des services de l'Etat.
- patrimoine : la dissolution du SIVOM va entraîner un retour du patrimoine vers la commune nouvelle.
- fiscalité : une harmonisation de la fiscalité à faire sur 12 ans maximum.
- Communauté de Communes : cette commune nouvelle serait la 2ème commune la plus importante au sein de la CdC. La commune nouvelle disposerait de 6 sièges. Cela n'augmente pas le nombre de sièges par rapport à aujourd'hui (3+3). Il n'y aura donc pas de modification statutaire à faire à la CdC.
- RH : il ne faut pas s'attendre à des économies à court terme car dans un premier temps, il y aura par exemple une harmonisation des régimes indemnitaires vers le haut. Il faut plutôt bien structurer l'organigramme de manière à voir si des départs en retraite ou des mutations seront remplacés à plus ou moins long terme. Un cabinet de coaching accompagnera les agents pour les faire travailler sur l'organigramme de la commune nouvelle de manière à ce que chacun trouve sa place et soit accompagné.

Nous allons prendre rapidement contact avec la Préfecture pour parler rétroplanning (date butoir de l'arrêté souhaité avant le 1er octobre 2024 pour bénéficier au 1er janvier 2025 des retombées positives en matière de fiscalité et de dotations) mais également savoir ce qu'elle attend en termes de rapport relatif à la mesure des impacts. En effet, d'une Préfecture à l'autre, il n'y a pas forcément les mêmes attentes. Il est rappelé le souhait des élus qu'une décision soit prise en juin. Le rétroplanning doit être mis à jour rapidement par KPMG de manière à ce que les Maires puissent répondre au mail du Sous-Préfet.

Cette étude sera suivie par 3 instances :

Cotech : Amélie, Laura, Frédéric et Anne-Cécile (si possible le lundi matin à partir de 10h en visio).

Copil : les 2 bureaux des adjoints et Maires (en soirée et en présentiel) en présence d'Anne-Cécile.

Assemblée des élus : les 2 conseils municipaux (en soirée et en présentiel).

Enfin, une liste de documents fiscaux et comptables est à produire au plus tard le 10/01 par les 3 responsables.

Distribution des sacs noirs

Christian BARBEAU informe les élus que lors de la distribution des sacs noirs un film sera diffusé et il faudra surement répondre aux questions des habitants.

Commission communication

Laurent COCHONNEAU informe le conseil qu'il a repris la gestion du site internet de la commune.

S'il y a des informations à diffuser il faut lui indiquer.

Téléthon

Marie-Line REVEL informe les membres du conseil municipal du montant reversé au téléthon 5602.86 €.

Commission seniors

Marie-Line REVEL informe les membres du conseil municipal que les 168 colis destinés aux seniors de la commune est en cours.

❖ Questions diverses

Aucune.

Prochaine réunion :

Vœux du maire 19 janvier 2024

Conseil municipal le 29 janvier 2024

Levée du conseil à 22 h 15

La Secrétaire de séance,
Claudine BIZOT

La Maire,
Mathilde PLU